

HDF Info Spécial CT de l'AEFE

N°3 - février 2017

Déclaration liminaire du SNES-FSU

du 2 février 2017

Les documents préparatoires à ce Comité technique confirment à nouveau le manque criant de moyens pour l'Établissement public, en centrale comme dans le réseau. Les atteintes portées aux missions de service public à travers notamment de nouvelles suppressions de postes affectent toutes les catégories de personnels : expatriés, résidents enseignants comme administratifs, et personnels de droit local qui, s'ils n'apparaissent pas dans la carte des emplois, sont victimes du plafond et dans de nombreux cas de blocages salariaux.

Le SNES-FSU est totalement solidaire des personnels du premier degré, victimes de non-renouvellements de détachement.

Pour ces deux motifs, plusieurs actions syndicales et grèves sont en cours ou en voie de préparation dans le réseau. Ces questions sont autant de causes de déstabilisation forte du réseau de l'AEFE, et d'inquiétude pour l'ensemble de la communauté scolaire. Elles s'ajoutent aux déconventionnements actés, en cours ou aux annonces locales et contribuent à fragiliser un peu plus l'établissement public.

Dans ce contexte difficile, nous saluons l'arrivée du nouveau DRH, et les premiers signes nous donnent confiance. Toutefois, nous rappelons aussi que la tâche est lourde et les attentes nombreuses chez les personnels. Nous souhaitons ainsi le rétablissement d'un véritable dialogue avec les représentants des personnels. Nous attendons une véritable politique de ressources humaines et un changement radical de philosophie : nous étions le plus souvent face à une posture qui visait à réduire les droits des personnels. Nous attendons également le règlement d'une série de dysfonctionnements que nous avons régulièrement dénoncés : retards de paiement, autoritarisme local, refus d'application des textes ou méconnaissance de ces derniers. Tout cela doit cesser !

Le SNES-FSU est mobilisé sur l'ensemble de ces questions, à l'image des actions de grève au Maroc pour le maintien de la voie professionnelle, ce jour même à Athènes, ou des préavis déposés comme en Espagne ou à Vienne. Au-delà de nos interventions dans ce Comité technique, le SNES-FSU, avec l'ensemble des personnels, attend des réponses concrètes pour la défense des missions de service public d'éducation à l'étranger.

Sommaire

Ordre du jour	p. 2
Suivi de CT	p. 3
IGRR	
Refus de détachement	
HSA et IJE	
Suppression des résidentialisations à l'année sur rompus de temps partiel	
Projet d'arrêté de sujétion spéciale des CPE	
IMP	
Carte des emplois (3e phase)	p. 5
Questions diverses	p. 9
Laos	
Athènes	
ISVL	
EAU, Dubai	
Maroc	
Tunisie	

Ordre du jour

Projet relatif à l'indemnité de sujétion des professeurs d'EPS

L'Agence présente un projet d'arrêté pour étendre aux professeurs d'EPS en poste dans les établissements de l'AEFE, l'indemnité de sujétion spéciale définie dans le décret n°2015-476 du 27 avril 2015. Cette prime s'élève à 400 € annuels pour les professeurs enseignant au moins 6 heures hebdomadaires en classe de cycle terminal (premières, terminales). Le coût de la mesure pour l'Agence est estimé au total à environ 1500 € par mois et concerne 43 bénéficiaires exerçant dans 31 établissements.

L'application de ce décret ne pourra être effective avant la prochaine rentrée. Dans l'attente, le Directeur des ressources humaines indique que pour l'année scolaire 2016-2017, un courrier a été envoyé dans les établissements pour une mise en paiement en HSE. Nous signalons à l'administration que le texte est en vigueur en France depuis deux ans (avec un montant transitoire de 300 € pour la première année). Suite à notre intervention, le Directeur de l'Agence s'engage à ce que l'on verse également l'équivalent de la prime aux agents concernés pour l'année 2015-2016. Le projet d'arrêté est adopté à l'unanimité.

Modification de la circulaire relative aux agents de droit local et présentation du guide des personnels de droit local (PDL)

Il s'agit d'un dossier sans cesse mis en avant et porté par les syndicats de la FSU qui, dans le réseau comme en centrale, **n'ont de cesse d'intervenir et d'agir pour garantir et faire évoluer les droits et rémunérations des personnels de droit local**. Nous publierons prochainement un article sur le site du SNES hors de France sur cette question.

Techniquement, seule la circulaire est présentée pour avis au comité technique, le guide étant présenté pour information. Pour résumer, la nouvelle circulaire, votée ici à l'unanimité, remplace les circulaires « historiques », 2551 et 2552, ainsi que la note de rappel de la Direction de l'Agence du 21 septembre 2010. La circulaire sera la nouvelle référence, et s'appliquera pour les PDL des établissements en gestion directe

comme conventionnés. Elle traite notamment des contrats, des procédures de recrutement et licenciement, de la formation, de la représentation des personnels et des instances compétentes.

Le guide, que la FSU a fait référencer dans la circulaire concernée, lui donnant ainsi un caractère plus fortement contraignant, se présente sous forme de dix-sept fiches qui explicitent le cadrage et détaillent les pratiques et obligations de l'employeur.

Ces deux textes présentés à l'issue de six groupes de travail ont été, au fil de ces derniers, largement amendés, modifiés et enrichis des propositions du SNES-FSU.

Comme annoncé, nous développerons plus largement ultérieurement, sur ce sujet qui a toujours été à la pointe de nos revendications hors de France.

Suivi de CT

Instruction générale de recrutement des résidents (IGRR)

Le SNES-FSU a demandé un bilan des CCPL (commissions paritaires consultatives locales) qui devaient mettre les barèmes de recrutement en conformité avec la nouvelle IGRR de novembre 2016. Le DRH nous indique avoir reçu 35 PV et a relancé les retardataires. Nous avons insisté sur l'importance d'un cadrage commun appliquant les mêmes règles de recrutement partout, au vu des dérives constatées çà et là.

Pour couper court à une intervention de l'administration locale, le SNUipp-FSU et le SNES-FSU réaffirment leur légitimité à rendre les barèmes de recrutement publics, publicité qui garantit l'équité et la transparence du recrutement des résidents. Avec le SNUipp aussi, nous rappelons que les CCPL n'ont pas à écarter tel ou tel dossier en préjugant de problèmes de détachement de la part du MEN : si un collègue n'ayant pas exercé deux ans comme titulaire en France et en rapprochement de conjoint ou ex-recruté local lauréat de

concours candidate, le lycée ou le service culturel doit l'accompagner dans sa demande de dérogation et transmettre à la DRH cette demande (lettre, pièces justificatives). En réponse, l'Agence dit préparer une note à l'attention des CCPL, espérons qu'elle sera très vite transmise. Nos sections locales et le secteur HDF seront particulièrement attentifs à ce qu'aucune éviction de candidat ne vienne entacher le recrutement 2017 des résidents ! Enfin, le SNES-FSU est monté au créneau pour dénoncer une demande inacceptable du COCAC en Arabie Saoudite qui attend les numéros de syndiqués des commissaires paritaires ! Il est urgent qu'il révise les textes qui régissent les CCP...

Problématique des refus de détachements

Consultez notre article ***Renouvellements de détachement à l'AEFE : des refus au primaire, un combat collectif.***

HSA et Indemnités de jury d'examen (IJE)

Notre question portait sur les pays qui enregistrent des retards dans les versements des HSA. L'Agence ne répond que sur deux pays : elle explique qu'en Bolivie et au Costa-Rica (pays de rythme sud), ces retards sont dus à une saisie tardive des VS pour les collègues arrivés en poste au 1er août 2016. La situation a enfin été régularisée sur la paye de décembre. Le SNES-FSU signale que dans de très nombreux autres établissements, les HSA pour l'année 2016-2017 n'ont pas encore commencé à être versées et que les collègues s'impatientent. Nous donnons l'exemple de la République Dominicaine et de Madrid. Dans cet établissement, les collègues attendent toujours une réponse de la DRH au courrier du SNES sur cette question.

Concernant les IJE, l'Agence assure que tous les ans elle attire l'attention des responsables des centres d'examen sur la nécessité de les enregistrer au plus tôt dans l'application de l'AEFE (MAGE). La difficulté est qu'une fois fermée, l'application ne peut plus être réouverte, et les responsables de centre doivent donc attendre de recevoir des bordereaux manquants de la part de certains correcteurs, ce qui implique un retard de paiement pour l'ensemble des correcteurs du centre. Selon l'Agence, les IJE sont mises en paiement à partir de décembre dans la majorité des cas. Le SNES fait état des résultats de l'enquête baccalauréat menée auprès des syndiqués : dans 80 % des cas, les collègues disent ne pas avoir perçu les IJE, 6 mois après les corrections, voire plus...

Suppression des résidentialisations à l'année sur rompus de temps partiels

L'Agence informe le CT de la fin des rompus de temps partiels : il s'agissait de postes de résidents créés pour une année en rassemblant l'équivalent dégagé par les temps partiels de plusieurs collègues ; ce montage était possible dans les gros établissements du réseau et concernait 24 collègues (dont 12 dans 3 établissements d'Europe et Londres). L'Agence dit ainsi répondre au plafond d'emplois et redéployer les postes, en supprimant des postes provisoires et non des postes pérennes. La fin des rompus de temps partiels est présentée comme progressive : chaque établissement concerné doit supprimer 2 postes par an. Cela permet, selon l'Agence, aux collègues concernés d'avoir l'opportunité d'être recrutés sur des postes de résidents pérennes s'ils se libèrent (éventuellement à la faveur d'un glissement de discipline). Sinon, les collègues concernés qui étaient en recrutement local le resteront, au lieu d'avoir la possibilité d'être résidentialisés pour un an.

Le SNES s'élève contre cette fermeture des postes en rompus de temps partiels.

Ce n'est qu'une mesure de court terme qui escamote le vrai problème, celui des postes de résidents dont l'Agence est réduite à gérer la pénurie par des redéploiements cache-misère. D'autre part, cette mesure met des collègues en difficulté et fait peser une menace sur les temps partiels. Ce n'est pas une mesure aussi indolore que l'AEFE veut le faire croire. Pour nous, les mesures présentées comme simples par l'AEFE auront des conséquences dramatiques, très aiguës dans le second degré à cause de l'enseignement disciplinaire. Certain/es collègues titulaires non résidents n'ont plus du tout vocation à être résidentialisés, dans la mesure où à l'échéance d'un départ en retraite ou d'un départ dans la discipline, l'Agence continuera à fermer les postes de résidents, en vertu du sacro-saint redéploiement et du taux d'enca-drement. Nous rappelons que les effectifs sont loin de décroître et mettons en avant les conditions de travail dégradées au fil des fermetures de postes.

En clair, le SNES-FSU demande à l'Agence de ne pas appliquer cette mesure néfaste.

Projet d'arrêté de sujétion spéciale des CPE

Le SNES-FSU a, comme lors de chaque instance, posé cette question. Pour remonter l'historique, l'Agence avait choisi de scinder les demandes d'arrêtés sur des questions similaires en deux parties : les indemnités Copsy et documentalistes d'une part, les indemnité CPE et directeurs d'écoles d'autre part. À ce jour, si le premier groupe est passé et les arrêtés en application, le second est toujours en attente. On nous sert comme à l'habitude les arguments de coût notamment, mais l'Agence nous donne bien confirmation que ces arrêtés sont à nouveau dans le circuit des signatures. Le SNES-FSU intervient à nouveau pour pointer l'urgence de la situation et la situation de nos collègues CPE du réseau qui doivent, selon nous, être à même de percevoir les indemnités inhérentes à leur fonction.

Indemnités de mission particulière (IMP)

Le logiciel de l'AEFE ne permettant toujours pas d'intégrer dans la paie le versement des IMP, l'Agence avait convenu de reconduire le dispositif déjà mis en place l'an dernier, à savoir

le versement d'HSE, sur la base du taux d'IMP déclaré sur les VS. Le SNES-FSU demande quelles consignes sont données aux établissements concernant ce paiement, car une fois de plus, de nombreux retards nous sont signalés par les collègues.

L'Agence confirme qu'elle a informé les établissements de ce dispositif et indique que le versement des HSE s'effectue après service fait, soit mensuellement, soit trimestriellement, soit annuellement. Un formulaire indiquant les HSE déclarées par l'établissement doit être communiqué aux collègues, ceux-ci doivent vérifier que le montant correspond bien au taux d'IMP déclaré sur le VS. Le SNES-FSU demande que la saisie des HSE par les établissements se fasse régulièrement : il n'est pas acceptable d'attendre la fin de l'année pour percevoir les sommes dues.

Concernant la possibilité ou non de déclarer dans MAGE des taux d'IMP différents de ceux mentionnés dans la circulaire AEFE (et dans l'arrêté du MEN fixant les 5 taux possibles), l'Agence n'a pas plus de réponse que lors du précédent CT et assure à nouveau qu'elle va procéder aux vérifications nécessaires.

Carte des emplois 2017-2018 phase 3

AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

La zone compte 475 postes du second degré : 54 sont déclarés vacants et 86 susceptibles d'être vacants. 40 % des postes peuvent donc donner lieu à recrutement.

AFRIQUE DU SUD, Johannesburg

Ouverture d'un poste de résident de Sciences Physiques.

L'établissement demandait aussi un poste en Espagnol, non accordé par l'Agence.

AFRIQUE DU SUD, Le Cap

Ouverture d'un poste de résident de Lettres. La classe de seconde a été homologuée.

ANGOLA, Luanda

Ouverture d'un poste de résident de Professeur documentaliste.

BENIN, Cotonou

La demande de création d'un résident en Lettres n'a pas été retenue, malgré le vote à l'unanimité du Conseil d'établissement et les arguments des collègues notamment sur la pérennité de l'option théâtre. L'Agence répond que cette option pourra perdurer grâce à une ressource locale.

COTE D'IVOIRE, Abidjan

Suppression du poste de coordonnateur régional de l'AEFE.

Le SNES-FSU salue cette suppression !

ETHIOPIE, Adis-Abeba

Ouverture d'un poste de résident de Lettres. L'ouverture d'un poste en mathématiques n'a pas été acceptée. Le problème du plafond des emplois a encore été évoqué.

AMERIQUES

Sur les 402 postes de résidents du second degré, 23 sont vacants pour la rentrée prochaine et 82 sont susceptibles de l'être. Au total, 26% des postes pourraient donner lieu à un nouveau recrutement.

CANADA, Montréal, Stanislas

Fermeture d'un support expatrié CPE.

Nous intervenons pour rappeler que le Conseil d'établissement a voté contre cette proposition et nous relayons les inquiétudes des collègues

GABON, Libreville

Glissement du poste résident SES en Technologie.

Pour ce collègue résident de SES frappé d'une mesure de carte scolaire, le SNES-FSU rappelle que sa situation doit être examinée en CCPC s'agissant d'une fin de contrat anticipée. Il doit bénéficier d'une "lettre de bienveillance" s'il souhaite candidater à des postes de résidents. L'Agence assure que la procédure légale sera suivie et que le collègue bénéficiera bien d'une "lettre de bienveillance".

GUINEE, Conakry

Ouverture d'un poste de résident de SVT.

MOZAMBIQUE, Maputo

Ouverture d'un poste de résident de SVT.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Kinshasa

Ouverture d'un poste de résident administratif A, Gestionnaire comptable, à la faveur du départ d'un personnel recruté localement.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, Bangui

Ouverture d'un poste de Proviseur expatrié, dans l'attente d'un éventuel reconventionnement.

Bilan second degré

Expatriés :	1 fermeture
	1 ouverture
Résidents :	0 fermeture
	7 ouvertures

quant à l'organisation de la vie scolaire sans poste de CPE ! L'Agence précise qu'une solution d'organisation pourra être trouvée en s'appuyant sur les « conseillers de niveau » et qu'il fallait choisir entre une ouverture de résident CPE et de professeur des écoles. Nous insistons sur l'importance du rôle du CPE qui va bien au-delà de la mission de « conseiller de niveau » qui, elle, n'est cadrée par aucun texte du système français. Nous dénonçons le choix imposé à l'établissement alors que les besoins sont réels et que les alternatives ne concernent pas les mêmes personnels.

CHILI, Santiago

Création d'un poste de résident en Anglais.

GUATEMALA, Guatemala Ciudad

Création d'un poste de résident en Sciences Physiques.

HAITI

Création d'un poste de résident en Mathématiques et d'un poste de résident en Histoire-Géographie.

PANAMA, Panama

Création d'un poste de résident en Histoire-Géographie.

<p>Bilan second degré Expatriés : 1 fermeture 0 ouverture Résidents : 0 fermeture 5 ouvertures</p>

ASIE – MOYEN ORIENT

Le secteur compte 413 résidents du second degré : 29 postes sont vacants et 107 susceptibles de l'être, donc au total 33 % des postes peuvent donner lieu à recrutement.

CAMBODGE, Phnom Penh

Ouverture d'un poste de résident en Histoire-Géographie. Cela correspond à une demande des collègues et de l'établissement.

CHINE, Pékin

Fermeture d'un poste de résident documentaliste.

Le CE a voté contre. Nous argumentons sur la nécessité du bon fonctionnement de la documentation dans un établissement important. L'Agence répond qu'il reste un résident documentaliste en poste.

CHINE, Hong Kong

Transformation d'un poste de résident Lettres-Allemand en Allemand.

EMIRATS ARABES UNIS, Abu Dhabi

Fermeture d'un poste de résident administratif.

EMIRATS ARABES UNIS, Dubai

Un poste de résident en Physique-Chimie a été gelé l'année dernière. Nous nous assurons que la circulaire 902 a bien été respectée et que le gel a bien été entériné dans les formes. L'Agence nous assure que c'est le cas.

INDE, Pondichéry

Fermeture d'un poste de résident en SES. Nous nous élevons contre cette mesure qui prive l'établissement et la série ES d'un enseignant de SES ! L'Agence répond que seuls 5 élèves sont inscrits dans cette filière et assure que l'enseignement sera assuré par des professeurs résidents d'Economie-Gestion.

Nous contestons ce tour de bonneteau qui ne respecte pas les qualifications des personnels et qui risque de condamner la filière à court terme !

JAPON, Tokyo

Ouverture d'un poste de résident en Mathématiques.

LAOS, Vientiane

Ouverture d'un poste de résident en SVT.

LIBAN, Beyrouth

Fermeture d'un poste de résident en Mathématiques.

LIBAN, Tripoli

Fermeture d'un poste de résident CPE.

Nous nous alarmons du fonctionnement de la vie scolaire sans CPE. L'Agence nous fait savoir que le CE a émis un vote unanime pour cette fermeture et qu'un recruté local donne satisfaction.

SINGAPOUR

Transformation d'un poste de résident Philosophie en SVT.

Il s'agit d'un retour au statu quo ante.

THAILANDE, Bangkok

Fermeture d'un poste de résident en Lettres Classiques.

VIET-NAM, Hanoï

Ouverture d'un poste de résident en Lettres.

<p>Bilan second degré Expatriés : 0 fermeture 0 ouverture Résidents : 6 fermetures 4 ouvertures 2 Transformations</p>

EUROPE

Pour la rentrée prochaine, 36 postes de résidents du second degré sont vacants (3,4 % des postes RE2 du secteur) et 147 susceptibles de l'être (13,6 % des postes RE2 du secteur).

AUTRICHE, Vienne

Fermeture d'un poste de résident en Lettres.

DANEMARK, Copenhague

Ouverture d'un poste de résident CPE.

ESPAGNE, Madrid

Transformation d'un poste Lettres Modernes en Lettres Classiques.

Fermeture d'un poste de résident administratif gestionnaire.

Concernant cette fermeture, le SNES rappelle le vote défavorable du Conseil d'établissement et le problème d'attractivité du poste (argument présenté localement par l'administration). Ceci est dû, en partie, au non versement des primes statutaires pour ces personnels résidents. La présence de TNR dans l'établissement aurait pu justifier un glissement de support plutôt qu'une fermeture !

GRECE, Athènes

Fermeture d'un support résident en Lettres Classiques.

Fermeture d'un support expatrié CPE et ouverture d'un support résident CPE.

Nous relayons l'opposition virulente des collègues à ce projet qui étaient en grève massive le jour du Comité technique. Nous demandons des précisions : pourquoi cette suppression alors que d'autres solutions étaient envisageables ?

Le SNES est fortement intervenu pour que la question soit réétudiée. Mais l'Agence refuse de revenir sur ce choix considérant que l'établissement bénéficie déjà de plusieurs supports d'expatriés d'encadrement (Proviseur, adjoint, Directeur d'école).

PAYS BAS, La Haye

Fermeture d'un poste de résident en SVT. L'Agence justifie la décision par un taux d'encadrement favorable dans le second degré. Nous contestons en précisant que dans la discipline, on passerait de 2 résidents sur 4 enseignants de SVT à 1 sur 4. Quant à nos doutes concernant le vivier pour un recrutement local, on nous répond qu'il n'y aura pas de problème selon la direction de l'établissement.

REPUBLIQUE TCHEQUE, Prague

Glissement d'un poste de résident de Lettres/Anglais en Anglais.

ROUMANIE, Bucarest

Ouverture d'un poste de résident en SVT.

ROYAUME UNI, Londres

Glissement d'un support résident de SVT en Philosophie.

L'Agence précise qu'aucun poste n'est supprimé alors que les effectifs de l'établissement sont en diminution. La faute à qui ? C'est bien l'ouverture de Churchill (établissement partenaire) qui est à l'origine de cette baisse.

SLOVAQUIE, Bratislava

Ouverture d'un poste de résident en Mathématiques.

SUISSE, Zurich, Dübendorf

Glissement d'un support résident de Lettres en Allemand.

TURQUIE, Ankara

Ouverture d'un poste de résident en Lettres.

Bilan second degré

**Expatriés : 1 fermeture
0 ouverture
Résidents : 4 fermetures
5 ouvertures**

MAGHREB - OCEAN INDIEN

Dans cette zone, 59 postes de résidents sont vacants dans le second degré, 5 postes administratifs et 192 postes susceptibles d'être vacants.

ALGERIE, Alger

Fermeture d'un poste de résident administratif.
Fermeture d'un poste d'expatrié CPE (sans compensation en poste résident).

Le SNES souligne la contradiction entre la fermeture du poste de CPE et les projets d'extension de l'établissement. L'Agence répond qu'il y a actuellement deux CPE expatriés dans l'établissement et l'extension est pour l'instant cantonnée au premier degré.

EGYPTE, Le Caire

Ouverture d'un poste de résident en technologie. C'est le poste fermé au précédent CT et dont le SNES avait réclamé le maintien.

MADAGASCAR, Tananarive

Transformation d'un poste résident Lettres Classiques en Lettres Modernes.

MAROC, Casablanca

Transformation d'un poste résident de Lettres Modernes en Espagnol.

Transformation d'un poste résident de Maths-Physique en Allemand.

Fermeture de deux postes de résidents administratifs.

Fermeture d'un poste de résident en EPS. Le SNES relaie l'opposition du Conseil d'établissement à ces fermetures et souligne les atermoiements de la direction de l'établissement concernant la suppression du poste d'EPS. Le SNES a d'ailleurs déposé une question diverse lors de ce CT sur les dysfonctionnements de l'établissement (voir plus bas dans HDF Info). L'Agence répond que le choix de la suppression d'un poste est aussi décidé en fonction de l'existence ou non d'un vivier local.

MAROC, Marrakech

Transformation d'un poste résident d'EPS en Lettres Modernes.

Le SNES fait remarquer que ce poste d'EPS n'existe pas et demande un état complet de la carte des emplois au lycée V. Hugo. Nous continuerons nos échanges avec l'Agence à ce sujet afin de clarifier la situation.

MAROC, Rabat, Collège Saint Exupéry

Fermeture d'un poste résident de Technologie.

MAROC, Rabat, Lycée Descartes

Transformation d'un poste résident Lettres Modernes en résident Arabe.

Fermeture d'un poste résident administratif. Le SNES dénonce la fermeture quasi-systématique des postes de résidents administratifs et notamment ce poste de chef de Service des Examens et Concours.

MAURICE, Curepipe

Ouverture d'un poste de résident en Histoire-Géographie.

TUNISIE, Tunis, lycée Pierre Mendès France

Transformation d'un poste de résident de Mathématiques en Arabe.

Le Conseil d'établissement a voté contre cette transformation et le SNES alerte l'Agence sur le vivier local insuffisant en Mathématiques.

Bilan second degré :

**Expatriés : 1 fermeture
0 ouverture
Résidents : 6 fermetures
2 ouvertures**

Questions diverses du SNES-FSU

Laos

Les professeurs résidents doivent payer leur visa de longue durée pour résider dans le pays (200 € pour chaque membre de la famille). Le passeport diplomatique des expatriés les en exempte. A cela s'ajoute le fait que tout étranger n'ayant pas de passeport diplomatique doit payer un véhiculé taxé, ce qui double le prix. Ces deux derniers points ont été évoqués auprès du CDAEFE Asie lors de sa venue au lycée, par les représentants du personnel, mais aucune nouvelle à ce jour. La situation médicale au Laos est catastrophique : l'habitude de traverser le pont de l'amitié qui relie Ventiane à la ville thaïlandaise Nong Khai pour se faire soigner. Or depuis le 1er janvier 2017, la Thaïlande a modifié sa législation et les collègues n'ont plus le droit qu'à deux entrées par voie terrestre en Thaïlande ou alors ils doivent

demander un visa multi-entrées valable 6 mois à condition de déboursier 5000 baths par tête et de justifier d'avoir environ 6000 \$ sur un compte bancaire depuis au moins 6 mois, ce qui est impossible. Les Laotiens sont exemptés par des accords entre les deux pays ; les expatriés sont exemptés de ce visa par leur passeport diplomatique. Pour toutes ces raisons, les personnels souhaitent l'appui de l'AEFE pour que les collègues travaillant au lycée français puissent obtenir un passeport de service.

Réponse : Le poste diplomatique a ouvert des discussions avec l'ambassade de Thaïlande au Laos pour obtenir des visas gratuits. L'Agence suit cela avec attention.

Lycée franco-hellénique d'Athènes, section hellénique.

Le SNES pose la question du cadre de l'emploi de l'ex-directrice de la section hellénique et du budget sur lequel est prélevé sa rémunération.

L'administration répond qu'« attendu que ni l'actuelle directrice intérimaire, ni le directeur adjoint intérimaire ne sont en réelle capacité à diriger la section hellénique », l'Agence doit s'appuyer sur l'ancienne directrice, en tant que recrutée locale. Radiée de l'Éducation nationale, car trop âgée, elle est déclarée en tant qu'employée administrative au Ministère du Travail. Le contrat dure jusqu'au 31 août 2017. Un nouveau directeur sera ensuite recruté.

Le SNES dénonce cette situation scandaleuse montrant un manque total de déontologie de la part de l'Agence, qui embauche en contrat local un personnel qui ne peut plus être employé du Ministère grec de l'Éducation Nationale.

Le SNES interroge l'AEFE sur la raison pour laquelle l'indemnité spécifique de vie locale (ISVL) de janvier 2017 n'est toujours pas publiée.

L'Agence répond que le dossier complet a été transmis à la tutelle (MAEDI). L'arrêté ISVL de janvier 2017 est en cours d'instruction à la Direction du Budget. Le SNES-FSU continuera d'intervenir et d'interroger régulièrement la Direction de l'AEFE car les personnels sont évidemment en attente des modifications applicables au 01.01.17.

Emirats arabes unis, Dubaï.

Quelles réponses apporte l'Agence à la situation des personnels, suite au changement de loi « sponsor » aux EAU ? En effet, une nouvelle loi de 2016 impose que les femmes salariées ne peuvent « sponsoriser » leur conjoint qu'une seule fois, pour un an, lorsqu'il ne travaille pas.

Jusqu'à maintenant, aucun cas ne s'est présenté, l'Agence s'engage à suivre les enseignants qui seraient concernés.

Maroc

Voie professionnelle :

Les personnels sont mobilisés et dans l'action depuis le 31 janvier 2017 afin d'empêcher la fermeture de cette voie, l'Agence répond-elle favorablement à cette demande émanant de l'ensemble de la communauté éducative ?

Le SNES interpelle de nouveau l'Agence sur la fermeture de la voie professionnelle, après l'avoir fait au CT du 8 novembre 2016 et au CA du 22 novembre 2016. Il se fait l'écho de la forte mobilisation de toute la communauté éducative. La grève du 31 janvier a été largement suivie : 80% de grévistes au lycée Descartes, 45% à Lyautey et au collège St Exupéry.

L'AEFE répond qu'elle a saisi les autorités compétentes. Après réflexion, on s'orienterait vers un moratoire. Elle engagera dans les temps qui viennent une mission ministérielle avec une analyse plus fine de la voie professionnelle qui existe au Maroc, à Pondichéry et à Madagascar. En résumé, c'est une première victoire qui répond partiellement aux revendications des personnels

puisque'il n'est plus question de fermer. Toutefois, il est essentiel de maintenir la pression afin que ce ne soit pas un simple sursis.

Lycée Lyautey Casablanca.

L'autoritarisme du proviseur dans le domaine pédagogique (impose une date de bac blanc, ne réunit pas le conseil pédagogique), sa gestion désastreuse des ressources humaines, ainsi que le non-respect de la circulaire des instances, tout comme du cadrage des commissions hygiène et sécurité, portent atteinte à l'AEFE.

Que compte-t-elle faire l'Agence ?

Le SNES précise qu'il transmettra une liste non exhaustive de tous les dysfonctionnements qui créent des conditions déplorables de travail et dont est victime l'ensemble de la communauté éducative. L'Agence répond que la situation à Lyautey va être examinée de près et une mission sera diligentée rapidement. L'Agence entend prendre en considération l'ensemble de ces éléments pour remédier à cette situation.

Tunisie

Pourquoi l'AEFE ne valide pas la demande d'augmentation (6 %) pour les PDL, alors qu'elle est alignée sur l'augmentation prévue des frais de scolarité ?

L'Agence répond que l'équilibre budgétaire pour 2017 a été difficile à réaliser en raison de la perte de la valeur de la monnaie locale par rapport à l'euro : cela alourdit les dépenses en euros et le financement des projets immobiliers. Aussi pour 2017-2018, l'équation retenue pour un juste équilibre a été une hausse modérée de

6 % de la tarification appliquée aux familles et de 4,5 % du point d'indice pour les PDL. Ce taux permet d'harmoniser l'évolution des conditions de rémunération avec les personnels en contrat local dans les réseaux consulaires ainsi que ceux de l'Ambassade (4,4 % pour ces personnels) et de tenir compte d'une inflation davantage maîtrisée (à 4 %) selon les indicateurs officiels contre plus de 6 % les années précédentes. Nous déplorons encore une fois cet alignement vers le bas alors que l'administration locale était d'accord avec cette hausse de 6 %.



Hors de France

Tél. : 01 40 63 29 41

site : <http://www.hdf.snes.edu>

Patrick SOLDAT,
Secrétaire national chargé des questions
hors de France et des COM,
Annie DELPORTE, Jérôme NASSOY,
Laurent PICARD, Sébastien VILLE.
